

BUREAU DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 23 mars 2022 à 18h30

Date d'envoi de la convocation : le jeudi 17 mars 2022

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 25 pour 34 voix

Étaient présents

M. BRUYAS Lucien	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. GONON Christophe	Délégué de la Commune de Tupin-et-Semons
M. MANDON Emmanuel	Délégué du Conseil Régional – Président
Mme MAZOYER Martine	Déléguée de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. PORCHEROT Jean-Philippe	Délégué de Saint-Étienne Métropole
M. POLETTI Jean-Louis	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. RAULT Serge	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. ZILLIOX Charles	Délégué de la Commune de Bessey

Ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard	À M. BRUYAS Lucien
M. CINIERI Dino	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert	À M. GONON Christophe
Mme DEHAN Nathalie	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FERRAND Virginie	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. MARION Philippe	À M. RAULT Serge
Mme PICARD Patricia	À Mme MAZOYER Martine
Mme SEMACHE Nadia	À Mme PEYSSELON Valérie
M. THOMAS Luc	À M. ZILLIOX Charles

Étaient absents :

Mme BRUNON Martine	Déléguée de la Commune de Saint-Régis-du-Coin
Mme CALACIURA Stéphanie	Déléguée du Département de la Loire
Mme FAYOLLE Sylvie	Déléguée de Saint-Étienne Métropole
M. HAMMOU OU ALI Brahim	Délégué de la Commune de La Ricamarie
M. MASSARDIER Alexandre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
Mme ROBIN Christine	Déléguée de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SOY Laurent	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération

Assistaient également à la réunion :

M. Michel FOREST	Amis du Parc
Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL-CELARIER	Responsable Pôle Moyens Généraux

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 23 MARS 2022

Emmanuel MANDON accueille les participants.

Charles ZILLIOX est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. L'examen de l'ordre du jour peut débuter. Les membres du Bureau assistant à la réunion en visioconférence donnent pouvoir aux membres présents à la Maison du Parc. Il est rappelé quels élus avaient le pouvoir de personne absente et excusée.

Étant donné que le nombre d'élus présents dans la salle n'est pas suffisant pour prendre les pouvoirs des personnes en ligne, certains élus en visioconférence ne peuvent pas donner leur pouvoir.

Ainsi, ont donné pouvoir :

M. CHAMPANHET Bernard (visio)	À M. BRUYAS Lucien
M. CINIÉRI Dino (absent)	À M. MANDON Emmanuel
M. CORVAISIER Robert (visio)	À M. GONON Christophe
Mme DEHAN Nathalie (visio)	À M. POLETTI Jean-Louis
Mme FERRAND Virginie (visio)	À M. PORCHEROT Jean-Philippe
M. MARION Philippe (absent)	À M. RAULT Serge
Mme PICARD Patricia (absent)	À Mme MAZOYER Martine
Mme SEMACHE Nadia (absent)	À Mme PEYSSELON Valérie
M. THOMAS Luc (absent)	À M. ZILLIOX Charles

Assistait également à la réunion en visioconférence, M. Brahim HAMMOU OU ALI.

1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DU BUREAU DU 19 JANVIER 2022

Ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES-RENDUS DE RÉUNION

- Commission Évaluation et Révision de la Charte du 20 janvier 2022 : Sandrine GARDET indique que lors de cette réunion le secrétaire général de la Préfecture a présenté l'avis d'opportunité favorable de l'État quant au lancement de la révision de la charte, en soulevant quelques points de vigilance notamment quand à la justification de la limite sud du périmètre d'études. La note d'orientation présentée en Bureau en version « martyr » a été retravaillée puis validée par la Commission. Il a également été question des candidatures des acteurs socio-économiques pour participer aux ateliers d'écriture de la Charte qui se tiendront entre avril et juin 2022. Celles-ci, bien qu'au nombre de 65, étaient insuffisantes pour représenter certains champs d'actions ou certaines parties du territoire, l'appel à candidatures a donc été relancé pour des réponses avant le 24 février. Aujourd'hui, nous en sommes à 80 acteurs.

Bernard CHAMPANHET demande si la délimitation du tracé concernant Boulieu-lès-Annonay et Saint-Marcel-lès-Annonay est définitive et comment il faut l'interpréter.

Sandrine GARDET répond qu'il faudra en parler avec les Communes concernées et le dialogue n'est pas toujours possible avec les parties ardéchoise et altiligérienne qui ne sont pas toujours présentes aux réunions. Elle ajoute qu'elle se rendra aux côtés du Président, au Bureau des Maires d'Annonay Rhône Agglomération la semaine prochaine pour en discuter, mais il est pour l'instant trop tôt pour parler de limites. Il s'agit d'abord de parler projet.

- Comité de pilotage Agriculture durable du 25 janvier 2022 : Valérie PEYSSELON présente le compte-rendu de cette réunion où il a d'abord été question des actions menées en 2021 : pastoralisme, plantation de haies, PSE sur le Haut-Pilat.

La question de l'alimentation a été discutée : Plusieurs territoires portent un Plan Alimentaire Territorial comme Le Grand Lyon, Saint-Étienne Métropole et la Communauté de communes des Monts du Pilat. D'autres sont impliquées dans un projet sur la restauration collective comme Vienne Condrieu Agglomération ou la SPL du Pilat Rhodanien. Ce champ d'actions est donc bien pris en main par les intercommunalités.

Sur l'année 2022, la question est posée de déposer une nouvelle candidature pour que les agriculteurs puissent bénéficier de mesures agro-écologiques et climatiques. Le comité a échangé sur l'implication du Pilat en tant que territoire de recherche pour le programme de recherche national « Be creative » porté par l'INRAE afin de définir des solutions d'accompagnement pour des agriculteurs souhaitant se rapprocher du « zéro phyto ». Le Parc du Pilat accueille 2 stagiaires de l'ISARA qui contribuent à ce travail. Elles concentrent leurs travaux sur le secteur de la côtère rhodanienne. Des actions sont également menées en lien avec l'adaptation au changement climatique. Les agriculteurs ne sont pas sûrs de pouvoir participer à tous ces projets, par manque de temps et car ils sont déjà impliqués dans beaucoup d'autres.
- Sous-commission Agriculture du 8 février 2022 : Valérie PEYSSELON précise que ce sont les mêmes sujets qui ont été abordés lors de cette réunion. Une discussion a été lancée sur la labélisation du Parc en tant que Organisation Collective de Gestionnaires (OCG) de Haies à laquelle les agriculteurs gestionnaires de haies pourraient adhérer afin de bénéficier d'une certification de leur haie « Label Haie » à un coût moindre. Le Label Haie encadre, d'une part, les pratiques de gestion des haies et d'autre part, les filières de distribution du bois bocager. Ainsi, l'exigence du label porte tant sur la qualité de gestion des haies que sur l'ancrage local et durable des filières. Le label offre à l'agriculteur l'opportunité de faire valoir les services écosystémiques ou environnementaux qu'il rend à la société. L'obtention de ce label est notamment importante dans le du PSE (Paiement pour Services Environnementaux) Haut-Pilat. La réflexion doit être poursuivie sur ce sujet lors d'une réunion prévue le 7 avril.
- Commission Biodiversité et Eau du 2 mars 2022 : Sandrine GARDET indique qu'au cours de cette réunion les candidatures reçues pour le projet « Communes engagées pour la nature » ont été étudiées. Au nombre de 5, elles ont toutes été retenues. Il s'agit des candidatures des communes de Saint-Michel-sur-Rhône, Pélussin, Saint-Régis-du-Coin, Chateauneuf et Farnay.

À Planfoy, le 18 mai, sera organisée une journée « nature », pour présenter des projets réalisés par la Commune autour de la biodiversité.

Le transfert de la compétence Natura 2000 à la Région à compter du 1^{er} janvier 2023 suscite des inquiétudes, car les moyens qui semblent prévus pour assurer le financement des postes d'animateur de site Natura 2000 ne seraient plus à la hauteur de ce qu'ils étaient jusqu'à présent.

Enfin, la Commission est revenue sur la communication à faire relative au versement de la dotation biodiversité aux communes classées Parc (sous conditions de densité et de potentiel fiscal).

Ces comptes-rendus n'appelant pas de remarque particulière, il est procédé à l'examen des points à l'ordre du jour soumis aux votes des membres du Bureau.

3 – DOSSIER DE DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

3.1 Campagnes de plantation de haies bocagères et travaux d'agroforesterie – Contrat vert et bleu

Valérie PEYSSELON présente ce dossier.

Lors de la réunion de Bureau du 19 janvier dernier, ce dossier de demande de subvention en investissement a été approuvé ainsi que son plan de financement. Toutefois, il est nécessaire d'apporter des modifications à ce dernier.

Pour rappel, ce dossier vise à concrétiser des projets de plantation de haies dans 6 exploitations du Plateau de Condrieu, zone prioritaire du Contrat Vert et Bleu.

La demande de subvention est à déposer auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de l'action TRA 111 « *Promouvoir des pratiques agricoles favorables aux continuités écologiques par l'implantation ou restauration d'infrastructures agro écologiques : Territoire du Parc du Pilat* » du Contrat Vert et Bleu « Grand Pilat » signé avec la Région.

La modification du plan de financement porte sur la présentation des dépenses en TTC et non pas en HT. En effet, bien qu'il s'agisse de dépenses d'investissement, le Parc ne pourra pas bénéficier du FCTVA car les plantations ne se font pas sur des terrains lui appartenant.

Le budget prévisionnel modifié est le suivant :

Les dépenses concernent l'achat de plants et les travaux nécessaires à la plantation de ces plants et s'élèvent à 37 293 € TTC. Le plan de financement proposé est constitué de la manière suivante :

- Région Auvergne – Rhône-Alpes (Contrat Vert et Bleu Grand Pilat) : 29 834 €,
- Autofinancement : 7 459 €.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

Emmanuel MANDON ajoute que la Région a désigné son représentant pour le Contrat Vert et Bleu Grand Pilat. Il s'agit de Sylvie DEZARNAUD, par ailleurs déléguée de la Région au sein du Parc et Présidente de la Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône, voisine.

3.2 Révision de la Charte : Évaluation finale de la Charte actuelle, animation des ateliers pour l'écriture de la nouvelle charte et élaboration d'une première version du rapport de cette nouvelle Charte

Emmanuel MANDON présente ce dossier.

Le 7 juin 2021, le Syndicat mixte du Parc a signé une convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant la mise en œuvre de la procédure de révision de la charte du Parc.

Au travers de cette convention, la Région s'engage à mobiliser une enveloppe maximale de 200 000 € en fonctionnement pour permettre au Parc de faire appel à des prestataires extérieurs. Ces prestataires auront pour mission d'aider le Parc dans les travaux de révision que la Région lui a délégués par cette même convention.

Sur cette enveloppe de 200 000 €, une subvention régionale de 15 000 € a d'ores et déjà été attribuée pour la réalisation de l'évaluation de l'évolution de la biodiversité et une autre de 62 400 € pour tout ce qui concerne le volet Communication de la révision de la Charte. Aussi 77 400 € de prestations extérieures ont déjà été engagées en 2021.

Le Syndicat mixte du Parc souhaite désormais confier à un seul et même prestataire extérieur :

- l'évaluation finale de la Charte actuelle sur le périmètre actuel comprenant 51 communes et 17 villes portes (mission n°1)
- l'animation des temps d'échange avec les acteurs socio-économiques, les citoyens et les élus pour l'écriture de la nouvelle Charte (mission n°2)
- l'écriture d'une première version de la nouvelle Charte (mission n°3)

Afin de recruter ce prestataire, le Syndicat mixte du Parc a lancé un marché à procédure adaptée. La date de limite de réception des offres était le 28 février 2022.

Cinq offres ont été reçues. Le choix des candidats s'est fait en lien avec la Commission Évaluation et Révision de la Charte présidée par Monsieur le Président du Parc.

Deux des cinq bureaux d'études ayant proposé la meilleure offre technique (60 % de la note) et financière (40 % de la note) ont été auditionnés. Une négociation a eu lieu avec le bureau d'études présentant l'offre financière dépassant le montant maximal de dépenses que le Syndicat mixte du Parc s'était fixé pour ces trois missions (soit 100 000 € TTC).

Il a été décidé de retenir la proposition du groupement dont le mandataire est Kaléido'Scop. Le siège social du mandataire est à Saint-Étienne. Il fera équipe avec le bureau d'études PRISME basé dans la Drôme et le bureau d'études ACTEES basé dans l'Isère.

Le budget prévisionnel :

Le coût de ce projet s'élèvera au maximum à 98 280 € TTC pour lequel une subvention de la Région, au titre de la Convention de mise en œuvre de la révision de la Charte, serait sollicitée au taux de 100 %, soit une subvention espérée de 98 280 €.

Sandrine GARDET ajoute que lors de la précédente révision, le Parc avait perçu une subvention régionale de 400 000 €. Il est opportun que le travail du bureau d'études se fasse maintenant. Une fois que la Charte aura été écrite, ce sera essentiellement de la réécriture et des allers-retours pour prendre en compte les différentes remarques des uns et des autres. Elle précise que beaucoup de choses se font en interne puisqu'en 2021, 2,7 ETP ont été consacrés à la révision de la Charte.

Il est demandé quels sont les spécialités de chacun des membres du groupement.

Sandrine GARDET répond que Kaléido'scop s'occupera plutôt de l'animation participative. Ils ont déjà travaillé avec le Parc sur l'Opération Rurale Collective du Pilat menée entre 2006 et 2012 et sur les ateliers du futur organisés à Saint-Julien-Molin-Molette en 2015. Ils ont également été prestataire dans le cadre de la récente révision de la Charte du Parc du Morvan.

Prisme est organisé, comme Kaléido'scop sous forme de SCOP. Une seule personne de cette SCOP participera aux travaux, il s'agit d'une personne ayant été salariée dans trois Parcs naturels régionaux différents. Elle va plutôt s'occuper de l'écriture de la Charte.

ACTEES s'occupera de l'évaluation. Il est aussi spécialisé sur l'énergie et le climat.

Robert CORVAISIER avait cru comprendre que l'on ne voulait qu'un seul bureau d'études et constate qu'il y en a en réalité 3.

Sandrine GARDET précise que lors de l'audition des deux Bureau d'études il a justement été veillé à ce que l'on ne se retrouve pas face à plusieurs bureaux d'étude mais bien face à une équipe de travail. La plupart des candidats ont répondu en groupement. Par ailleurs au cours de l'audition, nous avons veillé à ce que les 3 missions se nourrissent les unes et les autres.

Bernard CHAMPANHET indique que la négociation a permis de faire rentrer l'offre retenue dans le budget.

Emmanuel MANDON tient à remercier Bernard CHAMPANHET d'avoir bien voulu accompagner l'équipe technique dans l'audition des bureaux d'études.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 23 voix et 4 abstentions, émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et autorise Monsieur le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

4 - DOSSIER DE DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR D'AUTRES MAÎTRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

4.1 Fédération de pêche de la Loire - Acquisition de sondes de température pour assurer un suivi des cours d'eau du Pilat

Emmanuel MANDON présente ce dossier.

Parallèlement à la définition de la stratégie d'adaptation du territoire du Pilat face au changement climatique, il a été proposé à nos partenaires de s'engager, dès à présent, dans des actions concrètes afin d'initier une dynamique collective d'adaptation.

Ainsi, la Fédération de pêche de la Loire souhaite acquérir 15 sondes mesurant la température de l'eau des rivières. Ces sondes viendront combler les manques du dispositif de suivi des cours d'eau du Pilat déjà en place depuis 2009. Ce dispositif permet d'engranger des informations sur l'évolution annuelle et interannuelle de la température des cours d'eau, dimension qui a une incidence sur l'ensemble de la chaîne trophique.

Ce projet servira à :

- alimenter les politiques territoriales en matière de gestion des cours d'eau à définir les zones d'actions prioritaires en matière de restauration des corridors alluviaux et des continuités écologiques,
- documenter et suivre l'impact des projets de restauration
- suivre les évolutions engendrées par le changement climatique.

Les sondes seront mises en place entre juin et octobre 2022.

Le budget prévisionnel

Cette opération d'investissement s'élève à 2 202 € TTC. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Politique Parcs) : 1 762 € TTC.
- Autofinancement : 440 €

Robert CORVAISIER demande si un contact a été pris avec le Syndicat des 3 Rivières.

Sandrine GARDET indique que ce travail se fait en lien avec la réflexion sur la stratégie d'adaptation. La fédération de pêche a l'habitude de collaborer avec les syndicats de rivière et l'EPAGE Loire-Lignon.

Après vérification, la fédération de pêche nous précise qu'elle n'a pas connaissance de suivis similaires faits par les syndicats de rivière sauf Saint-Étienne Métropole qui a une sonde sur le pont Sauvignet mais cela a été signalé dans le dossier sur les sondes déjà en place dans le cadre du Réseau de sonde thermique de la Loire.

Lucien BRUYAS demande comment cela fonctionne.

Emmanuel MANDON précise que les relevés vont se faire sur un temps long, au fil des saisons. Des explications complémentaires seront apportées sur le fonctionnement.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

4.2 Saint-Étienne Métropole : Valorisation muséographique et scénographique du site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez

Martine MAZOYER présente ce dossier.

Le site de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez est géré par l'Office de Tourisme de Saint-Étienne Métropole depuis 2009. Les chiffres de fréquentation ont tendance à baisser.

Actuellement, les espaces d'interprétation ne sont accessibles qu'en visite guidée. Ces espaces ne sont pas ou peu scénographiés. Les objets présentés ne sont pas toujours en lien direct avec l'usage de la pièce visitée, mais ils servent de supports d'évocation aux médiateurs. L'ermitage, propriété du Parc, est aujourd'hui le lieu le plus contextualisé par une reconstitution avec du mobilier qui fait sens.

La découverte de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez reste très classique et peu immersive.

Aussi, Saint-Étienne Métropole, en lien avec plusieurs acteurs du site dont le Parc, a proposé d'améliorer la valorisation de ce site. Il s'agit notamment de proposer aux visiteurs de la Chartreuse une visite guidée originale et augmentée par une scénographie agissant comme exhausteur d'ambiance dont les médiateurs tireront parti. L'unité du style scénographique permettra d'apporter une continuité des espaces.

Les espaces concernés par les aménagements scénographiques sont :

- l'église médiévale ;
- la cuisine ;
- l'ermitage et son promenoir.

Cette opération concerne l'acquisition et l'installation d'équipements scénographiques.

Le budget prévisionnel

Le montant de ce projet d'investissement sous maîtrise d'ouvrage de Saint-Étienne Métropole s'élève à 286 503 € HT. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Politique Parcs) : 85 950 €
- Département de la Loire : 50 000 €
- Autofinancement : 150 553 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable sur le projet proposé et son plan de financement et valide l'accompagnement par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de sa politique en faveur des Parcs.

5 – ACTION MENÉE DANS LE CADRE D'IPAMAC : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DES PARCS DU MASSIF CENTRAL – ANNÉE 2022

Emmanuel MANDON présente ce dossier.

À la suite des premiers confinements, les parcs du Massif central ont constaté un « afflux » de nouveaux arrivants que certains élus identifient comme suit : « migrants COVID » (ceux qui viennent acheter une résidence secondaire pour vivre le prochain confinement), « réfugiés climatiques » (recherche d'un lieu de vie agréable en cas de forte chaleur), retraités ou (pré) retraités recherchant une certaine sécurité de vie (à condition de disposer de services de santé de qualité et de proximité). Pour d'autres, le coût de l'immobilier s'envole dans les « campagnes » et limitent les capacités d'achat des locaux.

Pour le Pilat, l'arrivée de nouvelles personnes, issues principalement de la région et majoritairement des villes de proximité, n'est pas une nouveauté. Le Pilat « post covid » reste a priori largement marqué par les grandes tendances préexistantes.

Dans ce contexte, les parcs du Massif central, dans le cadre de l'Association IPAMAC ont souhaité initier une étude visant à mieux connaître les nouveaux arrivants, leurs besoins et leurs attentes, à croiser ces éléments avec « l'offre d'accueil » des parcs et enfin à identifier des actions pour rendre leurs territoires plus attractifs ou pour attirer plus facilement des entrepreneurs.

Il ne s'agira pas d'étudier spécifiquement l'impact du Covid, ce travail étant déjà conduit par le Réseau Rural Français et le Plan Urbanisme Construction Architecture (avec le Pilat comme un des 6 territoires étudiés de manière qualitative).

Il ne s'agira pas non plus seulement de proposer une liste d'actions à mener, mais bien d'accompagner les parcs pour amorcer un changement en vue de réorienter leurs actions en matière d'accueil, d'aménagement du territoire et de valorisation de leur territoire à court et moyen termes.

Le Parc du Pilat a souhaité contribuer à cette action pour laquelle il associera les intercommunalités travaillant à cette offre d'accueil, notamment la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et la Communauté de communes des Monts du Pilat, intégrées au dispositif régional « Envie d'R – Réalisez vos projets en campagne ».

L'action portée par IPAMAC bénéficierait des soutiens de l'État et de l'Union européenne. Toutefois pour compléter le plan de financement du projet, l'appui des Parcs impliqués est nécessaire.

Aussi, la participation du Parc du Pilat à cette action nécessite :

- la signature de la convention, ci-jointe, avec l'Association IPAMAC.
- une participation financière aux frais de l'étude qui sera confiée à un prestataire et aux frais d'animation mise en œuvre par IPAMAC. Cette participation est fixée à 1 321 € soit 2 % du coût prévisionnel de l'action.
- le versement d'une avance de trésorerie (remboursable) à hauteur de 1 782,95 €.

Serge RAULT considère que le Pilat s'implique plus par solidarité avec les autres territoires que parce qu'il a besoin de connaissance nouvelle sur le sujet. La question de l'attractivité et des nouveaux arrivants est déjà maîtrisée sur le Parc.

Sandrine GARDET indique que cette étude peut avoir un intérêt pour avoir des bonnes idées pour, à l'avenir, les mettre en œuvre sur des parties moins attractives du Parc comme peut-être la partie altiligérienne ou de la haute vallée de la Cance. Par ailleurs, le Pilat accueille majoritairement des résidents, mais pas forcément des entrepreneurs. Cela peut être le moyen de travailler sur comment on favorise l'accueil d'entreprises.

Serge RAULT ajoute que pour le Pilat Rhodanien, la question économique est traitée plutôt à l'échelle du SCOT des Rives du Rhône. Le territoire est conditionné par ce qui existe en termes d'emploi dans l'Isère et le nord de la Drôme. Il y a sans doute plus de préoccupations quant à l'habitat. La vraie question c'est la rareté du foncier.

Emmanuel MANDON répond qu'il convient de se poser la question pour des bâtiments sous-utilisés, notamment du résidentiel qui est utilisé seulement en partie et qui pourrait accueillir d'autres activités. La rareté va amener à reconsidérer les choses.

Lucien BRUYAS souligne qu'il ne faut pas que ce soit des activités qui amènent de la pollution.

Emmanuel MANDON indique qu'on ne connaît pas les nouvelles tendances et qu'il faut aussi s'interroger sur l'impact du numérique. D'autres activités pourraient s'installer. Le débat est loin d'être clos. Il faut avoir des éléments objectifs pour savoir s'il y a de l'attractivité ou du reflux. Il y a un sujet essentiel en termes d'aménagement du territoire.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Président à signer la convention entre le Parc et IPAMAC pour mener le projet cité ci-dessus
- autorise le versement d'une participation financière à hauteur de 1 321 € et d'une avance de

trésorerie remboursable d'un montant de 1 782,95 €.

6 - CONVENTION AVEC IPAMAC POUR LA MISE À DISPOSITION DE MATÉRIEL FAVORISANT LA PRATIQUE DE LA RANDONNÉE PAR LES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Emmanuel MANDON présente ce dossier.

Dans le cadre de ses actions visant à favoriser les loisirs doux et, en particulier, l'itinérance, le Parc naturel régional du Pilat a souhaité participer au programme animé par IPAMAC sur la valorisation des itinérances.

Plus spécifiquement, le Parc du Pilat – aux côtés du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin et du Parc national des Cévennes – a fait le choix de s'engager dans une expérimentation autour du thème « Itinérance et handicap ».

Cela s'est traduit en 2021 par :

- Une réflexion autour de la création de séjours avec les acteurs de la thématique
- Une phase d'expérimentation des séjours identifiés

Dans la continuité de ce projet avec l'IPAMAC, le Parc souhaite se munir et mettre à disposition, auprès de prestataires, des équipements adaptés permettant de faciliter la réalisation d'un séjour en itinérance sur la Via Rhôna à destination des publics en situation de handicap moteur.

IPAMAC finance l'acquisition de ces équipements : dossierets de canoë-kayak, canoë-kayak et troisième roue pour fauteuil roulant et les met à disposition du Parc du Pilat, sans contrepartie financière.

Sandrine GARDET ajoute que ce matériel sera mis à disposition des opérateurs touristiques. Les dossierets de canoë-kayak et les kayaks seront remis à l'Espace eaux vives. Pour la 3^e roue, le Parc est en recherche d'un prestataire qui pourrait l'utiliser.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer la convention entre le Parc et IPAMAC pour la mise à disposition de matériel favorisant la pratique de la randonnée par les personnes à mobilité réduite.

7 - RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À SYLV'ACCTES : DES FORÊTS POUR DEMAIN

Valérie PEYSSELON présente ce dossier.

En 2013, le Parc du Pilat, aux côtés de 6 autres territoires, a été sollicité par la Région Rhône-Alpes pour participer à une expérimentation. Elle avait pour objectif de développer un mode de financement des travaux sylvicoles adapté à la diversité des contextes forestiers de la région, visant non seulement à produire du bois de qualité, mais permettant aussi de garantir divers services environnementaux (tels que la protection des sols, de la biodiversité, la qualité de l'eau, ...). Les fonds mobilisés pour cela proviendraient non-seulement de la Région, mais aussi d'entreprises et de collectivités, dans le cadre de politiques de responsabilité environnementale et sociétale (plan climat, neutralité carbone, ISO 26000, ...), sous forme de mécénat ou sponsoring (il ne s'agit pas de « compensation carbone »).

En 2015, le travail ainsi mené a débouché sur la création de l'association loi 1901 « Sylv'ACCTES, des forêts pour demain » dont le périmètre d'action a été élargi à l'Auvergne. Cette association a notamment pour rôle de gérer les financements reçus, qu'ils soient d'origine publique (dont la Région, la Métropole de Lyon) ou privée, et de s'assurer de leur bonne utilisation dans les territoires partenaires de la démarche.

Chaque territoire partenaire doit définir un Plan sylvicole territorial (PST) qui précise notamment quels sont les itinéraires sylvicoles recommandés pour le territoire en réponse aux attentes de Sylv'ACCTES.

Peuvent ensuite bénéficier des aides de Sylv'ACCTES, les propriétaires forestiers publics ou privés (ou leur structures de regroupement) du territoire qui mettent en œuvre un itinéraire de gestion sylvicole décrit dans le PST sur une surface de 2ha minimum / 50 ha maximum.

Le taux d'intervention de Sylv'ACCTES est de :

- 50 % en forêt publique ;
- 70 % en forêt privée.

L'adhésion à Sylv'ACCTES est cependant indispensable pour la structure représentant le territoire porteur du PST et elle se fait pour une période de 3 ans. Celle du Parc naturel régional du Pilat s'est achevée fin 2021.

Entre 2019 et 2021, ce sont 7 euros qui sont retombés sur le territoire pour 1 euro investi par le Parc, ce qui a permis de financer des travaux sylvicoles sur 74 ha.

Entre 2016 et 2018, première période d'adhésion du Pilat, ce sont 10,3 euros qui étaient retombés sur le territoire pour 1 euro investi par le Parc – ce qui a permis de financer des travaux sylvicoles sur 113 ha.

Conformément aux orientations de la Charte Forestière du Pilat, il est proposé de renouveler notre adhésion pour trois nouvelles années, soit de 2022 à 2024, sur la base d'un nouveau Plan Sylvicole Territorial revisité avec les gestionnaires forestiers locaux.

Le nouveau PST a été à la fois :

- simplifié pour le rendre plus accessible et lisible ;
- développé en travaux éligibles pour pouvoir être mobilisé plus régulièrement par les propriétaires.

Ainsi, ce sont 3 itinéraires sylvicoles représentatifs du Pilat qui ont été retenus :

- Acquisition et maintien de la structure irrégulière en hêtraie-sapinière ;
- Irrégularisation et diversification des peuplements résineux ;
- Irrégularisation et diversification des peuplements feuillus.

Le coût de réengagement pour le Parc dans Sylv'ACCTES, sur la période 2022 – 2024, est de 4 000 euros.

Charles ZILLIOX se satisfait que le Parc ait persévéré car cela débouche sur des actions. Il faut poursuivre.

Sandrine GARDET ajoute que le Chargé de mission Forêt du Parc va animer ce dispositif pour mieux le faire vivre.

Charles ZILLIOX précise que plus des projets voient le jour et plus c'est rentable pour le territoire, car la cotisation est fixe.

Sandrine GARDET indique que l'irrégularisation permet aussi de lutter contre les coupes rases.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable pour l'adhésion du Parc à Sylv'ACCTES sur la période 2022-2024 et autorise le versement de la participation qui s'élève à 4000 €.

8 – RENOUELEMENT DE L'ABONNEMENT À LA PIE DU PILAT

Jean-Philippe PORCHEROT présente ce point.

La Pie du Pilat est un magazine d'expression citoyenne édité par l'association Les 4 Versants depuis 2013. C'est un magazine participatif pour lequel chacun peut apporter sa contribution.

Le magazine est diffusé par les bénévoles dans tout le Pilat. Il est mis en dépôt dans les commerces gratuitement, une participation volontaire de 2 € est demandée. La Pie du Pilat compte 280 abonnés y compris les élus du Parc. Entre 800 et 900 exemplaires de la Pie sont vendus hors abonnement.

Ce magazine couvre le Pilat. C'est le seul média existant à cette échelle. De ce fait, et par les sujets abordés, il est parfois confondu avec une édition du Parc naturel régional du Pilat. Il n'en est rien. Que ce soit du côté du Parc ou de la Pie du Pilat, tout est fait pour éviter la confusion.

En 2020, la Pie du Pilat s'est « restructurée » avec le renouvellement des membres actifs des 4versants et le passage de relai à la nouvelle équipe.

Après une première période où le soutien se faisait sous forme d'achat d'espaces publicitaires pour annoncer les événements du Parc, celui-ci a pris la forme d'un abonnement annuel pour les élus du Parc : 1700 € pour 120 abonnements. Les élus reçoivent le magazine directement chez eux (sauf le dernier numéro de décembre 2020 du fait du renouvellement du comité syndical).

Cette formule a été choisie pour éviter une relation de type subvention qui pourrait laisser entendre une certaine influence du Parc du Pilat sur la ligne éditoriale du magazine.

Il est proposé de poursuivre le soutien à la Pie du Pilat, sous forme d'abonnement, comme l'année dernière, avec un envoi postal directement chez les élus du Comité Syndical pour un coût de 1 700 €.

Charles ZILLIOX souligne les progrès indéniables qui ont été faits sur la qualité du magazine.

Martine MAZOYER indique que les contributions sont plus diversifiées que dans le passé.

Virginie FERRAND demande si le magazine est accessible de façon dématérialisée. A l'ère du numérique, cela pourrait éviter des coûts d'impression et des coûts d'envoi postal.

Emmanuel MANDON lui répond que ce n'est pas dans le concept. Les auteurs et lecteurs de la Pie du Pilat sont attachés au papier. En revanche, il s'interroge sur l'implication du Parc et la pérennité du modèle économique. Le nombre d'abonnement du Parc à la Pie du Pilat représente plus de 42 % du nombre total des abonnements.

Michel FOREST précise que ce magazine existe depuis 2013 et se maintient. En cela, c'est déjà une preuve de son succès. Il indique que le journal fonctionne aussi beaucoup sur le bénévolat, notamment pour sa diffusion.

Sandrine GARDET indique que l'association perçoit également des subventions de l'État certaines années au titre de la politique nationale en faveur des média citoyens.

Jean-Philippe PORCHEROT regrette que le Parc n'utilise plus d'espace publicitaire pour dire ce que fait le Parc. Cela pourrait être un bon moyen pour communiquer sur l'action culturelle ou Pilat propre, car le magazine est lu par beaucoup de monde.

Emmanuel MANDON répond qu'à l'époque, il pouvait y avoir un problème de ligne éditoriale. C'est pour cela que le Parc avait souhaité prendre des distances. Mais on peut en effet revoir notre position. Toutefois, la participation à un organe de presse peut poser question.

Virginie FERRAND fait part de sa gêne quant au financement de cette revue. Elle ne la connaît pas bien mais a compris que ce magazine avait pu par le passé « égratigner » les actions du Parc et pourrait le refaire à

l'avenir . Aussi, elle ne comprend pas ce justifie une aide du Parc

Charles ZILLIOX explique que le Parc a voulu encourager une parole citoyenne libre. La solution retenue a été celle de l'abonnement, plus neutre que la solution du subventionnement.

Sandrine GARDET indique qu'un des axes de la Charte concerne la mobilisation citoyenne et le développement de l'esprit critique des citoyens. Ce magazine contribue à l'atteinte de cet objectif.

Emmanuel MANDON souligne qu'il est important de distinguer la communication institutionnelle et la citoyenneté.

Michel FOREST ajoute qu'il y a moins de sujets polémiques dans La Pie du Pilat et qu'il y en a même eu relativement peu auparavant.

Martine MAZOYER affirme que ce journal exprime une position. Le Parc doit détacher la communication et le fait de soutenir une expression citoyenne. Ces 2 sujets doivent être séparés et traités différemment.

Valérie PEYSSELON insiste elle aussi sur l'importance qu'il n'y ait pas d'amalgame entre la communication du Parc et la Pie du Pilat.

Jean-Philippe PORCHEROT manifeste à nouveau son intérêt pour la publication d'un visuel dans le magazine.

Emmanuel MANDON lui répond qu'une réflexion va être lancée sur le sujet et qu'il sera ré-abordé lors d'une prochaine réunion.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 abstentions, émet un avis favorable pour le renouvellement de l'abonnement à La Pie du Pilat.

9 - AVENANT 2022 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DU MASSIF CENTRAL

Emmanuel MANDON présente ce point.

Chaque année, en déclinaison de la convention de partenariat cadre signée en 2017 entre le Parc du Pilat et le Conservatoire Botanique National (CBN) du Massif Central, un avenant précisant le contenu du programme d'actions et les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre est proposé.

Pour l'année 2022, l'avenant proposé indique que le CBN Massif Central intervient dans les domaines suivants :

- Contribution générale à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat

Par ses compétences et son expertise naturaliste, le CBN Massif Central pourra être amené à participer aux instances de décision et de travail du Parc du Pilat.

- Connaissance de la flore, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels

Le CBN Massif Central réalisera des suivis de végétations et un accompagnement technique pour les dispositifs visant à améliorer les connaissances de la flore et des habitats du Parc du Pilat. Pour 2022, il est prévu :

- le suivi de végétations des sites Natura 2000,
- participation à l'observatoire de la flore patrimoniale du Parc du Pilat,

- l'accompagnement à l'utilisation de la cartographie CarHab du Pilat,
 - une étude sur la connectivité des prairies humides dans le cadre du CVB Grand Pilat,
 - un accompagnement et de l'expérimentation autour du label « Végétal local ».
- Protection et gestion du Patrimoine naturel

Dans l'objectif de prévenir la destruction d'espèces rares et sensibles, le Parc du Pilat et le CBN Massif central s'engagent à poursuivre leur collaboration sur le dispositif préventif de veille des espèces et des habitats et de l'évaluer afin d'ajuster au mieux les moyens humains pouvant être affectés selon les enjeux et menaces.

Dans le cadre des « Communes engagées pour la nature » (accompagnement proposé aux communes volontaires), le Parc du Pilat pourra solliciter ponctuellement le CBN Massif Central, selon les projets.

Dans le cadre de l'accompagnement des agriculteurs réalisé par le Parc du Pilat, la problématique du changement climatique et son impact sur les prairies est de plus en plus omniprésente (disparition de certaines espèces, apparition d'espèces exotiques envahissantes...). Le CBN Massif Central pourra être sollicité afin d'apporter son expertise sur des solutions à adopter au cas par cas. En outre, en 2022, le CBN Massif Central assurera deux journées de formation, une en direction des agents du Parc, une autre pour les agriculteurs engagés dans des programmes de préservation des prairies naturelles (PSE).

La mise en œuvre de l'aspect « suivi de végétations des sites Natura 2000 » de cet avenant nécessitera que le Parc mobilise en faveur du CBN du Massif central une contribution financière à hauteur de 3 500 €.

Cette contribution sera prélevée sur le budget dédié au projet « Observatoire de la biodiversité du Pilat - année 2022 » pour lequel le Parc devrait bénéficier de soutiens financiers de la Région, du Département du Rhône et de l'État déjà sollicités par décision du Bureau en date du 15 décembre 2021. Cette contribution est toutefois suspendue à l'obtention de la subvention régionale.

Charles ZILLIOX demande des précisions pour savoir si la Région a pris des décisions concernant sa politique de soutien aux Parcs.

Emmanuel MANDON lui répond qu'une réunion a lieu le 1^{er} avril au niveau d'APARA avec le vice-président, M. BONNICHON. Des informations plus précises sur ce point devraient nous être apportées.

Charles ZILLIOX indique que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a une attitude particulière sur ce sujet.

Sandrine GARDET ajoute que le Parc a quand même reçu des bonnes nouvelles. Sur les 14 dossiers déposés en fin d'année 2021, 13 ont obtenu un vote favorable de la Région. Seul le dossier concernant l'éducation au territoire n'a pas été retenu. Le Parc cherche donc d'autres solutions de financement.

Emmanuel MANDON précise, qu'en effet, la Région a considéré que l'éducation au territoire devait être pris sur le budget statutaire.

Jean-Philippe PORCHEROT indique que ce choix peut mettre en difficulté les partenaires du Parc qui interviennent sur ce sujet.

Emmanuel MANDON regrette qu'il y ait une précarité sur cette thématique avec de la concurrence inutile entre structures.

Valérie PEYSSELON informe du fait que la nouvelle politique du Département de la Loire en faveur de la forêt et de la filière bois pourrait venir soutenir les actions d'éducation du Parc concernant la forêt.

Serge RAULT revient sur l'avenant avec le Conservatoire et demande ce que représente le coût de 3 500 €.

Sandrine GARDET lui répond que c'est du temps « agent », environ 6 jours.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant 2022 entre le Parc du Pilat et le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

10 - AVENANT 2022 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE PARC DU PILAT ET LA LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX (LPO) AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Marie VIDAL-CELARIER présente ce point.

Le présent avenant a pour objet de définir le contenu du programme d'actions 2022 et les modalités techniques et financières de sa mise en œuvre, en déclinaison de la convention de partenariat signée le 20 mai 2016 entre les LPO Loire et Rhône (fusionnées en 2019 en LPO AuRA) et le Parc du Pilat.

La LPO AuRA interviendra en 2022 dans les domaines suivants :

- Contribution à la mise en œuvre de la charte du Parc naturel régional du Pilat

Par ses compétences et son expertise naturaliste, la LPO participe aux instances de décision et de travail du Parc du Pilat.

- Connaissance de la faune vertébrée et des milieux naturels

La LPO AuRA participe au développement des connaissances sur la biodiversité du Parc du Pilat. En 2022, deux actions alimentant l'observatoire de la biodiversité seront assurées par la LPO AuRA – délégation territoriale de la Loire : la réactualisation des inventaires chevêches dans la vallée du Gier, ainsi qu'un inventaire des petites chouettes de montagne.

- Protection et gestion du patrimoine naturel

Dans le cadre du Contrat Vert et Bleu Grand Pilat, la LPO AuRA porte une action en faveur de la préservation des friches et landes favorables à la biodiversité, et notamment au busard cendré. Cette action est inscrite dans la continuité des CVB Grand Pilat successifs.

Dans le cadre des « Communes engagées pour la nature » (accompagnement proposé aux communes volontaires), le Parc du Pilat pourra solliciter ponctuellement la LPO AuRA, selon les projets. La LPO AuRA répondra à ces sollicitations en fonction de ses disponibilités et des liens qui pourraient être faits avec des programmes complémentaires.

La mise en œuvre de l'aspect « Connaissance de la faune vertébrée et des milieux naturels » de cet avenant nécessitera notamment que le Parc mobilise en faveur de la LPO AuRA une contribution financière à hauteur de 6 000 €.

Cette contribution sera prélevée sur le budget dédié au projet « Observatoire de la biodiversité du Pilat - année 2022 » pour lequel le Parc devrait bénéficier de soutiens financiers de la Région, du Département du Rhône et de l'État déjà sollicités par décision du Bureau en date du 15 décembre 2021. Cette contribution est toutefois suspendue à l'obtention de la subvention régionale.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant 2022 entre le Parc du Pilat et la Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.

11 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Valérie PEYSSELON indique qu'elle a participé à l'assemblée générale du Groupement des sylviculteurs des Monts du Pilat (GSMP) qui a tenu à remercier le Parc pour le soutien à son action sde plantations d'arbres avec des essences tests quant à leur résilience au changement climatique.
- Charles ZILLIOX informe du bon déroulement de l'étude sur le Plan de paysage, avec l'organisation d'ateliers très intéressants, parfois couplés avec le travail d'élaboration de la stratégie d'adaptation au changement climatique. Le comité de pilotage du Plan de Paysage aura lieu le 28 mars prochain
- Lucien BRUYAS évoque le re-classement de communes en zones de montagne sur le plateau de Condrieu. Loire-sur-Rhône et Saint-Romain-en-Gier ont été classées en totalité.

Echalas, Trèves et Les Haies ont été classées partiellement. 14 exploitations vont ainsi pouvoir de nouveau bénéficier de l'indemnité compensatrices de handicap naturel. 280 000 € d'aides seront apportés sur ces exploitations.

- Emmanuel MANDON demande à l'assemblée si un élu peut être présent pour se rendre à la plantation d'arbres à Farnay, en partenariat avec ASSE Cœur Vert le 14 avril prochain. Charles ZILLIOX représentera le Parc.
- Marie VIDAL-CELARIER communique deux informations : l'inauguration de l'ermitage de Sainte-Croix-en-Jarez le 30 avril prochain à 10h30. Des invitations seront adressées à l'ensemble des membres du Bureau.

Le Parc a, par ailleurs, pu renouveler son agrément pour l'accueil de volontaires en service civique. Un appel à candidatures a été lancé pour recruter une personne qui interviendra sur les sentiers de randonnée.